

IV

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Premier Sous-Ministre des Affaires étrangères, Chef de la délégation de la République populaire de Hongrie.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 11 juin 1964.

Monsieur le Délégué en chef,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre représentants de nos Gouvernements au sujet de l'établissement de relations diplomatiques et d'une représentation diplomatique et commerciale entre nos deux pays.

Il a été entendu au cours de ces entretiens que des relations diplomatiques seraient établies entre la République populaire de Hongrie et le Canada et qu'il serait loisible aux deux parties d'ouvrir des ambassades, à Ottawa et à Budapest respectivement, lorsqu'elles le désireraient.

Il a été entendu en outre que la République populaire de Hongrie pourrait établir une délégation commerciale à Montréal, dont le personnel, composé d'agents commerciaux de l'État, jouirait des mêmes privilèges et immunités (mais n'exercerait pas les mêmes fonctions) que le chef et le personnel d'un consulat; et que, réciproquement, le Canada pourrait établir une représentation commerciale en Hongrie.

J'ai l'honneur de vous confirmer l'acceptation de ces dispositions par le Gouvernement canadien et de vous demander de me confirmer leur acceptation par le Gouvernement hongrois.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué en chef, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur Peter Mod,
Premier Sous-Ministre des Affaires étrangères,
Chef de la délégation hongroise,
Ottawa.